

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR, Douala participation de la [Société financière des caoutchoucs](#)

Épisodes précédents :
Anciens Établissements J. A. M. Grenouilleau
Compagnie française du Cameroun.
[Caoutchoucs de l'Équateur.](#)

(Le Journal des finances, 13 septembre 1929)

L'action de la Compagnie générale de l'Équateur s'inscrit à 236. La Société n'exploite plus en propre ses plantations, qu'elle a cédées à la Société Plantations de Sanaga. Dans la branche forestière, le tonnage extrait a été de 6.299 tonnes contre 7.710 tonnes au cours de l'exercice précédent. Les participations au 30 avril 1929, date de clôture de l'exercice, étaient les suivantes : Mines d'or (Brakpan, Crown Mines, Langlaagle, Modderfontein B, Spring Mines, West Springs, West Rand), Banque de Saïgon, Compagnie Agricola de Angola, Plantations de la Sanaga, Société Lumière, Nord-Sumatra, Union tropicale de plantations, Tabacs et Plantations du Cameroun, Equatoriale Produce Co.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR *(Le Journal des débats, 14 août 1930)*

Les résultats de l'exercice clos le 30 avril 1929 seront soumis aux actionnaires le 29 septembre prochain. On sait qu'aucun dividende ne sera proposé. Le dernier rapport de la Société financière des caoutchoucs [Socfin] indiquait, d'ailleurs, que la crise commerciale et industrielle qui sévit depuis l'année dernière a eu une répercussion fâcheuse sur les résultats de la Compagnie générale de l'Équateur. L'exploitation de ses comptoirs au Cameroun a été déficitaire.

D'autre part, la firme dans laquelle elle avait pris une participation pour écouler ses bois s'est trouvée gravement atteinte par les difficultés présentes. Les pertes occasionnées par cet état de choses ne sauraient cependant compromettre la situation de la compagnie qui, disposant de réserves abondantes, a pu en affecter une partie pour amortir d'un coup les résultats défavorables de l'exercice.

On sait que la Compagnie générale de l'Équateur détient environ 90 % des actions et des parts des Plantations de la Sanaga*, lesquelles ont entrepris la mise en valeur d'une surface de 18.000 hectares environ. A la fin de l'année dernière, 3.961 hectares étaient plantés en hévéas et 39 hectares en palmiers à huile.

Compagnie générale de l'Équateur
(Les Annales coloniales, 2 septembre 1930)

La Compagnie générale de l'Équateur convoque ses actionnaires en assemblée générale ordinaire le 29 septembre 1930, à 10 heures, au siège social, rue Foy, à Douala (Cameroun), Dépôt des titres jusqu'à ce jour à la banque Rivaud-Lebel, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Compagnie générale de l'Équateur (Anciens Caoutchoucs de l'Équateur)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 septembre 1930)

Le bilan de l'exercice 1928-1929 (1^{er} mai 1928 au 31 décembre 1929) fait ressortir, après 1.586.003 fr. d'amortissements sur marchandises en stock, un bénéfice de 911.051 fr. contre 2.448.000 francs pour l'exercice précédent. Solde disponible : 4 millions 165.115 fr. Il ne sera proposé aucune répartition.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 17 septembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1928-1929 clos le 31 décembre 1929, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 29 courant, font ressortir, après 1.580.003 francs d'amortissements sur marchandises en stock, un bénéfice de 911.051 francs contre 2.448.000 fr. pour l'exercice précédent. Report antérieur compris, le total disponible s'établit à 4 millions 165.115 francs.

Compagnie générale de l'Équateur
(anciennement Caoutchoucs de l'Équateur)
(*Le Temps*, 19 septembre 1930)

Les résultats de l'exercice 1928-29 (1^{er} mai 1928-31 décembre 1929) se traduisent, après 1 million 586.003 francs d'amortissements sur marchandises en stocks, par un bénéfice de 911.051 francs.

Les assemblées
Lundi 29 septembre
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} octobre 1930)

Compagnie générale de l'Équateur. — Bénéfice disponible : 4.165.115 fr. affecté aux amortissements.

Compagnie générale de l'Équateur
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 octobre 1930)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 37 de nos statuts, nous avons convoqué l'assemblée générale pour vous rendre compte des opérations de notre société pendant le cinquième exercice social, d'une durée exceptionnelle de vingt mois.

Au cours de cet exercice, nous avons eu à déplorer la perte de M. le comte Maurice de Rivaud et de M. Maurice Delmas. Nous conserverons le souvenir fidèle de ces deux précieux collaborateurs.

Branche commerciale

La crise qui avait débuté en 1928 n'a cessé de se développer pour prendre, à la fin de 1929, une acuité toute particulière.

Nous avons, comme première étape, supprimé les factoreries éloignées et réduit les comptoirs aux centres importants. Cette restriction n'a pas été sans laisser des pertes sensibles et le stock de marchandises a dû subir des abattements importants. Seule, notre quincaillerie de Douala a continué à nous donner des résultats satisfaisants.

Cette situation très difficile de la branche commerciale est due à la baisse considérable des produits, qui sont passés de mai 1928 à fin 1929 :

Huile de palme, de 36 liv. st. à 31 liv. st. la tonne ; palmistes, de 21 liv. st. à 16 liv. st. la tonne ; cacao, de 56 sh. à 40 sh. la tonne ; caoutchouc, de 9 pence à 6 pence.

Les cours ci-dessus au 31 décembre ont encore décliné rapidement.

Le pouvoir d'achat des indigènes en a été réduit d'autant et la situation reste sans amélioration.

Branche forestière

Les affaires forestières elles-mêmes font devenues plus difficiles. Nous avons pu cependant enregistrer, par la vente de nos bois, un profit appréciable.

Au Cameroun, nous avons fait un accord avec la Société des Plantations de Nyombé-Penja, nous assurant plusieurs années d'exploitation, dans un secteur riche en essences appréciées.

En Côte-d'Ivoire, nos exploitations de la Bandama sont en cours d'organisation. leur mise au point retient toute notre attention.

Au Gabon, nous avons pris une petite concession.

Branche plantation

La Société a poursuivi ses extensions dans le courant de cet exercice. Elle a, en avril 1929, apporté ses plantations à une société distincte, les Plantations de la Sanaga, au capital de 55 millions. Cette société, dont nous possédons 85 % des actions et des parts, a été créée en participation avec la Société financière des caoutchoucs. Le développement des cultures se poursuit dans des conditions techniques satisfaisantes sur plus de 4.000 hectares. L'organisation des plantations égale en perfection celles d'Extrême-Orient. Nous avons introduit en grand nombre les plants et graines des plus hautes sélections connues.

Participations diverses

En raison de la crise actuelle, affectant les matières premières et, par conséquence, les marchés financiers mondiaux des valeurs industrielles et coloniales, nous avons enregistré une moins-value sensible de notre portefeuille.

De plus, la Société des Établissements Harribey, de Bordeaux, dans le capital de laquelle nous possédions une participation importante, a dû entrer en liquidation. Elle continue néanmoins sa fabrication de meubles comme précédemment et des démarches sont entreprises pour tenter un renflouement.

Projet d'amortissements spéciaux

Nous vous proposons de ramener l'estimation de notre portefeuille à un montant couvrant tous aléas et de prévoir les pertes encore possibles sur les estimations des stocks de marchandises au 31 décembre écoulé. D'autre part, en raison de la crise qui entrave la culture du café, nous préconisons l'abandon de cette culture en Côte-d'Ivoire. En conséquence, nous vous proposons, à titre exceptionnel, de prélever :

- a) La totalité des résultats bénéficiaires, soit 4.165.115 32
 - b) La totalité de la réserve de prévoyance, soit 1.168.146 90
 - c) Partie de la réserve constituée par prime d'émission, soit 21.912.940 75
- Soit une somme de 27.246.202 97
pour l'affecter comme suit au titre l'amortissements spéciaux :
- a) Plantation de café en Côte-d'Ivoire 545.666 86
 - b) Marchandises en stock et en route 1.878.296 31
 - c) Participation dans les Établissements Harribey, qui sera ainsi portée pour mémoire 15.000.000 00
 - d) Portefeuille 9.823.230 10
- 27.246.902 97

Nous avons établi, d'autre part, le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 1930, tel qu'il résulterait de ces affectations. Ce bilan, parfaitement assaini, présente une situation très claire de notre actif social, qui permet d'envisager l'avenir avec confiance et de sérieuses ressources.

Nominations d'administrateurs

M. René de Rivaud a été nommé administrateur en remplacement de M. Maurice de Rivaud. Nous vous proposons de ratifier sa nomination.

Conformément à l'article 22 des statuts, le conseil d'administration doit être renouvelé en entier en 1930, aucune assemblée générale n'ayant eu lieu en 1929. Ce renouvellement entraîne celui du comité de direction dont vous aurez à désigner à nouveau les membres.

Bilan et compte de profits et pertes

Vous allez entendre la lecture du rapport des commissaires aux comptes. Vous aurez à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1930, et à fixer leurs indemnités.

MM. Rouyer et Dupenher, commissaires sortant, sont rééligibles.

Le conseil d'administration.

.....

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties les dits rapports, le bilan et les comptes de l'exercice 1929 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le projet d'amortissements spéciaux à effectuer sur divers postes d'actif par affectation des résultats bénéficiaires et prélèvements sur les réserves, tel qu'il figure au rapport du conseil d'administration.

En conséquence, elle approuve le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 1930 tel qu'il lui a été présenté.

Troisième résolution

L'assemblée donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion concernant l'exercice clos le 31 décembre 1929 et spécialement à MM. Maurice de Rivaud et Maurice Delmas, décédés en cours d'exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 25 des statuts, ratifie la nomination faite à titre provisoire, en tant qu'administrateur, de M. René de Rivaud.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 29 des statuts, nomme administrateurs, pour une durée de six ans. MM. Jean de Beaumont ¹, André Grenouilleau, Jean Grenouilleau, Maurice Grenouilleau, Robert Hallet, Philippe Langlois, Victor Place, René de Rivaud, Guy Rouillet, Christian Vieljeux et Léonce Vieljeux.

Sixième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 23 des statuts, nomme membres du comité de direction : MM. Philippe Langlois, René de Rivaud, Guy Rouillet.

Septième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 30 des statuts, nomme MM. Rouyer et Dupenher pour remplir les fonctions de commissaires aux comptes pour l'exercice 1930, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément. Elle fixe les rémunérations des dits commissaires à 2.000 francs.

Huitième résolution

L'assemblée générale, en conformité de la loi du 20 juillet 1867, donne en tant que de besoin aux membres du conseil d'administration décharge pour l'exercice 1928-1929, les autorise pour l'exercice en cours à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations, marchés ou traités, passés par ou avec la Société et pour son compte.

Compagnie générale de l'Équateur
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

Bénéfice : 911.051 francs alors que l'exercice précéd. laissait un report de 3.254.064 fr. Là aussi, on supprime des factoreries, on abandonne des cultures, les stocks subissent des pertes sensibles ; la situation est difficile.

COMPAGNIE GENERALE DE L'EQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1931)

L'exercice 1930 se traduit par une nouvelle perte d'exploitation de 1.007.832 fr., contre 408.679 fr. pour 1928-29 (exercice d'une durée exceptionnelle de 16 mois).

Compte tenu du revenu du portefeuille (582.787 fr., contre 2.005.732 fr.), la perte s'établit à 425.045 fr. au lieu d'un bénéfice de 911.051 fr.

Compagnie générale de l'Équateur
(*La Journée industrielle*, 4 septembre 1931)

Bordeaux, 2 septembre. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1930, faisant apparaître une perte de 425.045 francs.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à M. O de Rivaud, démissionnaire, et ratifié la nomination de M. de Beaumont comme administrateur.

¹ [Jean de Beaumont](#) (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu, en 1936, député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges.

MINES D'OR DE L'ÉQUATEUR
(*Le Journal des finances*, 14 avril 1933)

La Compagnie générale de l'Équateur est essentiellement une affaire de circonstance.

Avant 1926, elle s'intitulait modestement Compagnie française du Cameroun (anciens Établissements J. A. M. Grenouilleau).

Mais, en 1926, en plein boom du caoutchouc, elle prend fièrement le nom de Caoutchoucs de l'Équateur.

Malheureusement, le caoutchouc baisse dès 1928. La Société ne s'obstine pas : elle change résolument son fusil d'épaule, cède ses plantations et décide de s'intéresser désormais aux exploitations forestières et à l'exploitation de factoreries au Cameroun : elle devient la Compagnie générale de l'Équateur.

Mais la crise s'étend, le bois devient invendable, une filiale, qui fabriquait des meubles et dans laquelle la société avait pris une participation, entre en liquidation, la diminution du pouvoir d'achat des populations indigènes paralyse l'activité des factoreries, l'exercice 1930 se solde en perte. La Société va-t-elle sombrer ?

Ce serait mal connaître l'esprit de ressource des dirigeants de la Compagnie.

Le caoutchouc, le bois, les produits coloniaux sont au plus bas ? Qu'à cela ne tienne : la Compagnie générale de l'Équateur ne vendra plus ni caoutchouc, ni bois, ni produits coloniaux. Il y a, en revanche, une matière qui ne cesse de monter, c'est l'or, des valeurs qui ont la grande cote, les mines d'or.

La Compagnie Générale de l'Équateur est donc devenue, en plein boom des valeurs aurifères, une affaire de mines d'or. Elle a pris, paraît-il, des participations dans la Brakpan, la Crown Mines, la Langlaagte, la Modderfontein B, la Spring Mines, la West Springs, la West Rand, etc.

Et c'est ce qui lui permet, nous annonce-t-on, de présenter un bilan dans lequel le portefeuille s'est valorisé de 31.860.420 à 34.412.509 francs, et qui se solde par un bénéfice de 489.059 francs.

Qu'attendent les animateurs de l'affaire pour consacrer cette évolution en donnant à la Société une dénomination plus en rapport avec sa nouvelle orientation : les Mines d'Or de l'Équateur, par exemple ?

COMPAGNIE GENERALE DE L'EQUATEUR.
(*Le Temps*, 30 juin 1933)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1932 se soldant par un bénéfice net de 489.059 francs (contre 11.115 francs), qui a été affecté à concurrence de 413.929 francs à l'amortissement des pertes antérieures.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 1^{er} juillet 1933)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de 1932 se soldant par un bénéfice de 489.059 fr. (contre 11.115 fr.), qui a été affecté à concurrence de 413.929 fr. à l'amortissement du déficit antérieur.

Financière des Caoutchoucs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1934)

Évaluation des participations
65.325 actions et 325 parts Générale de l'Équateur, environ 8 millions

Compagnie générale de l'Équateur
Société africaine de cultures et de commerce
(*La Journée industrielle*, 20 mai 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice brut de 978.649 francs contre 230.247 fr. qui forment avec les profits divers un ensemble de 1.696.996 fr. contre 726.868 fr. précédemment. Ce montant est absorbé par les frais généraux et les amortissements sur stocks et sur portefeuille.

Ajoutons qu'une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 11 juin en vue de délibérer sur la suppression des actions privilégiées à vote plural et leur remplacement par des actions ordinaires, ainsi que sur l'attribution d'un droit de vote double à tous les propriétaires d'actions ordinaires nominatives, de nationalité française ou belge, remplissant les conditions légales requises.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1934)

L'assemblée du 11 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice brut d'exploitation de 1.361.272 francs affecté à l'amortissement partiel du portefeuille.

Le rapport signale que pour la branche forestière l'année 1933 a été satisfaisante. La Société ayant été favorisée par des ventes de bois figurés [*sic*] qui ont amélioré sa moyenne des prix. Pour le caoutchouc, la Société espère que la convention établie à Londres pour la réglementation des exportations de caoutchouc en Extrême-Orient et dont la mise en vigueur est fixée au 1^{er} juin, amènera une stabilisation des cours à un taux rémunérateur. La consommation du caoutchouc augmente rapidement et a dépassé en 1933 les chiffres de 1919 qui marquaient l'apogée de la prospérité économique.

L'assemblée extraordinaire a voté la mise en harmonie les statuts avec la loi actuelle sur les actions à vote plural.

COMPAGNIE GENERALE DE L'EQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 26 juillet 1934)

Le conseil prépare actuellement la réorganisation financière de la société ; réduction et augmentation du capital. Les modalités de l'opération ne seront fixées que dans plusieurs semaines. La décision sera en effet influencée par les cours cotés à cette

époque, la réduction du capital devant mettre le nouveau titre au-dessus du pair, de façon à émettre les actions nouvelles au pair, plus les frais d'émission.

Nous croyons savoir, d'autre part, que la question serait liée à la réorganisation financière d'une entreprise de plantation dont la société possède la majorité du capital. Il s'agirait de la Société des plantations de la Sanaga, créée en participation avec la Financière des Caoutchoucs, qui a immobilisé plus que son capital. La réduction de capital de la Compagnie générale de l'Équateur lui permettrait d'amortir partiellement sa participation dans la « Sanaga », tandis que l'augmentation de capital lui assurerait les ressources nécessaires pour la mise en valeur des plantations.

ÉQUATEUR
(COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L')
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 71 s)

Conseil : MM. René de Rivaud, Jean Grenouilleau, Guy Rouillet, Jean de Beaumont, Robert Hallet, Philippe Langlois, Victor Place, Christian Vieljeux, Léonce Vieljeux.

Capital : 41 millions, divisé en 400.000 actions ordinaires de 100 francs et 10.000 actions privilégiées de 100 francs.

Parts bénéficiaires : 6.000, dont le pourcentage demeure immuable, qu'il y ait augmentation ou réduction du capital.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 8 % d'intérêt aux actions, 5 % au conseil. Après prélèvements pour amortissements, réserves, etc. le solde est réparti : 20 % aux parts, 80 % aux actions.

Droit de vote aux assemblées : 1 voix par 25 actions ordinaires ; 1 voix par 1 action privilégiée.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement des actions privilégiées. Remboursement des actions ordinaires. Sur le solde : 20 % aux parts, 80 % aux actions.

La société, en dehors de la gestion de son portefeuille, a deux branches d'activité :

BRANCHE FORESTIÈRE

D'après le rapport, l'année 1933 a été satisfaisante et les ventes de bois se sont élevées à 10.059 tomes contre 8.132 en 1932.

L'année 1934 se présente dans de moins bonnes conditions.

En raison de la crise, les prix ne sont intéressants que pour les billes de belle qualité, qui sont rares.

Ce compartiment ne peut qu'amortir son matériel à une cadence normale, sans espérer réaliser de bénéfices.

BRANCHE PLANTATIONS

La Compagnie générale de l'Équateur possédant 306.500 actions sur 350.000 de la Société de plantation de la Sanaga. Voici l'état des cultures de cette société

TABLEAU DES SURFACES PLANTÉES (SANAGA)(en hectares)

Con- cessions	1926	1927	1928	1929	1933	Saignées au 131/12/34	Total
17.440	440	423	950	2.039	75	148	4.075

Les plantations de 1929 et 1933, soit 2.114 hectares, se composent uniquement de plants greffés.

EXPLOITATION

Les saignées des jeunes surfaces âgées de 6 ans ont commencé en septembre 1934. Elles ne doivent être faites que de manière très progressive, car la main-d'œuvre moins expérimentée que celle de l'Indochine doit être adaptée à un travail nouveau pour elle.

A la fin de 1934, 1.000 hectares au total auront commencé à produire.

Les saignées s'étendront au reste de la plantation à mesure que les hévéas atteindront l'âge de 6 à 7 ans.

L'assemblée générale du 15 octobre a voté la réduction du capital de la Compagnie générale de l'Équateur de 41 millions à 20 millions 500.000 par l'échange de 2 actions anciennes contre 1 nouvelle.

Le capital a été reporté à 41 millions par l'émission à 110 francs de 205.000 actions de 100 francs nominal.

L'émission, réservée aux actionnaires et porteurs de parts, était garantie par la Financière des Caoutchoucs et son groupe. Elle vient d'être réalisée.

La lecture du bilan au 31 décembre 1933 ne laissait pas prévoir la nécessité d'une telle opération, dont le but est la réorganisation de la « Sanaga », qui doit être mise en possession des sommes nécessaires à l'entretien, puis à l'exploitation de 3.000 hectares de jeunes plantations encore improductives. Cette exploitation nécessitera rapidement la construction d'une usine moderne pour le traitement du latex. Seule, « l'Équateur » peut, et c'est, du reste, son intérêt puisqu'elle possède près de 90 % des actions, procurer de telles ressources à la Sanaga.

La Sanaga, au capital de 35 millions, a investi dans ses plantations près de 46 millions. Elle doit 11 millions 500.000 dont les intérêts représentent une lourde charge. Elle n'a pas de trésorerie.

Une réduction suivie d'une augmentation de capital est indispensable.

L'Équateur subira, de ce fait, une dépréciation de son portefeuille, qui doit avoir une compensation au passif, d'où nécessité de la diminution du capital.

Tenant à conserver l'intégralité de sa participation dans une affaire qui arrive à la période de production, elle augmente son capital pour exercer tous ses droits.

La Sanaga, et par suite, l'Équateur, possède des plantations d'une réelle valeur. Elle devra, pour leur mise en exploitation totale, dresser une main-d'œuvre encore inexpérimentée. Si l'on prend comme base les productions et les prix de revient des cultures asiatiques, elle doit, avec les perspectives du caoutchouc, obtenir des résultats intéressants. Ce ne peut être qu'une estimation, car il n'existe pas, en Afrique, de cultures similaires en production et aucune comparaison n'est possible. Toutefois, le groupe auquel appartient la Sanaga a fait ses preuves et ce n'est pas à la légère qu'il estime les arbres de belle venue, en bon état d'entretien et les premiers rendements satisfaisants.

Un point très important est que l'Afrique, très petite productrice de caoutchouc, a été laissée en dehors du plan de restriction. Plus favorisée encore que les plantations indochinoises, la Sanaga n'aura à supporter aucune réduction sur ses rendements.

En dehors de sa participation Sanaga, l'Équateur possède un portefeuille d'une valeur importante et qui a, du reste, donné 640.856,55 de revenus pour l'exercice 1933.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

1929	911.051,04
1930	- 425.045,14
1931	11.115,40
1932	489.059,72
1933	Néant (1)

(1) Amortissement du portefeuille : 1361272,69.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1933

Région	Nombre de titres	Valeur	Capital social	Valeur nominale du titre
France	8.000	Act. Société Lumière	FF. 41.700.000	100
	900	Act. Société Bordelaise africaine	FF. 100.000	100
	15.000	Parts Éts Haribey (S. A. R. L)	FF. 20.000	1.000
Côte-d'Ivoire	16.333	Act. Compagnie coloniale de la Côte d'Ivoire	FF. 13.500.000	100
	500	Parts Compagnie coloniale de la Côte d'Ivoire	—	s. v. n.
	300	Parts Union tropicale de Plantations	FF. 40.000.000	s. v. n.
Congo portugais	34.666	Act. Compania agricola de l'Angola (Cada)	£ 1 700.000	1
	1.200	Parts Compania agricola de l'Angola (Cada)	s. v. n.	
Malaisie	13.333	Act. Equatorial Produce Co Ltd	\$5 600000	\$5 1
Indochine	1.500	Act. Compagnie du Cambodge	FF. 80.000.000	100
Sumatra	20.282	Act. Compagnie Nord-Sumatra	FB. 61.000.000	100
	268	Parts Compagnie Nord Sumatra	—	s. v. n.
Cameroun	306.500	Act. Plantations de la Sanaga	FF. 35.000.000	100
	6,13	Parts Plantations de la Sanaga	—	s. v. n.
	126	Act. Compagnie Ouest-Cameroun		

	1.260	Act. Compagnie des Palmeraies du Cameroun	En liquidation	
	7.050	Act. Plantations. de Nyombé-Penja	FB. 15.000.000	100
	485	Parts Plantations de Nyombé-Penja	—	s. v. n.
Gabon	10	Act. Agricole du Gabon	FF. 6.000.000	100
	17	Parts Société forestière du littoral gabonais	s. v. n.	
Afrique du Sud	2.150	Act. Areas	£ 1.400.000	Sh. 5
	4.200	Act. Brakpan Mines	£ 1.020.000	1
	2.950	Act. Crown Mines	£ 1 000.000	Sh. 10
	10.000	Act. Langlaagte Estate	£ 1.519.833	1
	3.250	Act. Main Reef	£ 1.247.602	1
	2.250	Act. New State Areas	£ 1.514.037	1
	2.500	Act. Spring Mines	£ 1.500.000	1

COTATION

Actions : marché en banque au comptant et à terme
Parts : marché en banque au comptant

Cours extrêmes

	Actions	Parts
1929	335 — 125	10.000 — 3.100
1930	160 — 46	4.750 — 950
1931	75 — 28	1.250 — 150
1932	75 — 27	1.095 — 370
1933	91 — 50	944 — 600
1934	95 — 55 ²⁵	855 — 470

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
1. — Immobilisations :	
Concessions, exploitations forestières et divers	806.194,52
(Droits d'exploitations, immeubles, terrains, matériel, mobilier.)	

II. — Approvisionnements et stocks :	
Produits coloniaux en stock et en route : 1.111.867,97	
Marchandises en stock et en route : 139.130,77	1.250.998,74
III. — Disponibilités	
Caisse et Banques	1.920.492,14
IV. — Portefeuille :	
Titres en portefeuille	34.564.413,14
V. — Débiteurs divers :	
Clients débiteurs et divers	3.536.742,76
VI. — Compte d'ordre :	
Actions en dépôt de garantie de gestion	300.000,00
	<u>42.378.841,30</u>
PASSIF	
I. — Capital	41.000.000,00
II. — Réserve : Réserve légale	417.156,60
III. — Dette envers les tiers : Dividendes à payer : 13.160,00	
Comptes-courants créditeurs divers : 648.52470	661.684,70
IV. — Compte d'ordre :	
Actions déposées en garantie de gestion d'administrateurs	300.000,00
	<u>42.378.841,30</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et divers	250.171,67
Amortissements sur stocks	76.552,22
Amortissement sur portefeuille	1.361.272,69
	<u>1.696.996,58</u>
CRÉDIT	
Bénéfice brut d'exploitation	978.649,05
Revenu du portefeuille	640.856,55
Intérêts et agios	77.490,98
	<u>1.696.996,58</u>

5

5

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR



Exonéré du paiement des droits de Timbre. Arrêté d'exemption inséré au "Journal Officiel" des Territoires du Cameroun des 15 mars et 15 avril 1935.

SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CULTURE & DE COMMERCE
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 41.000.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 410.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

*Statuts déposés chez M. BOSSUET, Notaire à Bordeaux,
et M. DAROUX, Notaire à Douala.*

SIÈGE SOCIAL À DOUALA (CAMEROUN)

SÉRIE "CINQ"
N° 004372

TITRE DE 5 ACTIONS
DE 100 FRANCS AU PORTEUR

N° 051856 a 051860

Un Administrateur,

Pour un Administrateur
et par délégation du Conseil,

Roel Ruvand

H. Schmitt

5

P. FORVEILLE, IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ. (54.126-20.597)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR

Talon série "CINQ"

N° 004372

Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
Société africaine de culture et de commerce

Société anonyme
au capital de 4.100.000 de fr.
divisé en 410.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Bossuet, notaire à Paris,
et M^e Daroux, notaire à Douala

Exonéré du paiement des droits de timbre

Arrêté d'exemption inséré au *Journal officiel des territoires du Cameroun*
des 15 mars et 15 avril 1935

Siège social à Douala (Cameroun)

TITRE DE 5 ACTIONS DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : R. de Rivaud

Par un administrateur et par délégation du conseil : ?

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

Financière des Caoutchoucs

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juillet 1935)

.....
Compagnie générale de l'Équateur. — Au cours du dernier exercice, la Compagnie a procédé à un remaniement de son capital. Celui-ci, qui était de 41 millions de francs, a été réduit de moitié et la somme de 20.500.000 francs dont a été ainsi soulagé le passif, a été entièrement affectée à l'amortissement du portefeuille. L'émission contre espèces, de 26.500.000 francs d'actions nouvelles a achevé d'assainir la situation de la Compagnie générale de l'Équateur. En dehors du portefeuille, qui constitue la partie essentielle de son actif et qui contient une partie importante du capital de la Sanaga, la Compagnie a des chantiers forestiers dont l'exploitation lui a laissé en 1934 un bénéfice de 962.648 fr., après amortissement de tout le matériel et de toutes les installations forestières : scierie, rails, tracteurs, camions, etc. L'exercice 1934 se solde par un bénéfice total de 1.527.000 francs.

.....
OCCUPATION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

Région du Wouri.

(*Journal officiel du Cameroun*, 1^{er} août 1935)

Par arrêté en date du 11 juillet 1935 :

La Compagnie générale de l'équateur est autorisée à occuper, aux lieu et place de la Société Omnium forestier africain et dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et le cahier des charges du 24 août 1928 souscrit par la Société Omnium forestier africain susvisée, une parcelle du Domaine public d'une superficie de 750 mètres carrés, sise au Sud et entre les points kilométriques 3,710 et 3,910 du chemin de fer du Centre.

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 1936. Elle pourra être renouvelée d'année en année par tacite reconduction, sauf préavis, de part et d'autre, d'un mois avant l'expiration de la période annuelle prévue au présent arrêté.

La redevance annuelle, exigible le premier septembre de chaque année, demeure fixée à trois cent cinquante francs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1935)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 24 septembre à Douala pour modifier le droit de vote des actions n'a pu se tenir faute de quorum. Elle sera convoquée à nouveau, vraisemblablement pour le 24 octobre.

Les Assemblées d'hier
Compagnie générale de l'Équateur
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 octobre 1935)

L'assemblée extraordinaire du 24 octobre à Douala a modifié les statuts afin de conférer à chaque membre de l'assemblée autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf le droit de vote double attribué aux actions mises au nominatif depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à condition qu'il soit de nationalité belge ou française.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CAOUTCHOUCS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 octobre 1935)

.....
Compagnie générale de l'Équateur. — Au cours du dernier exercice, la Compagnie a procédé à un remaniement de son capital. Celui-ci, qui était de 41 millions de francs, a été réduit de moitié et la somme de 20.500.000 francs dont a été ainsi soulagé le passif, a été entièrement affectée à l'amortissement du portefeuille. L'émission contre espèces de 26.500.000 francs d'actions nouvelles a achevé d'assainir la situation de la Compagnie générale de l'Équateur. En dehors du portefeuille, qui constitue la partie essentielle de son actif et qui contient une partie importante du capital de la Sanaga, la Compagnie a des chantiers forestiers dont l'exploitation lui a laissé en 1934 un bénéfice de 962.648 fr., après amortissement de tout le matériel et de toutes les installations forestières : scierie, rails, tracteurs, camions, etc. L'exercice 1934 se solde par un bénéfice total de 1.527.000 francs.

ÉTUDES ET APPRÉCIATIONS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 février 1936)

La diversité du portefeuille de cette entreprise permet d'envisager favorablement l'avenir, d'autant qu'en dépit de la crise, l'activité proprement industrielle de la Compagnie est demeurée bénéficiaire.

La Compagnie générale de l'Équateur est surtout par elle-même une affaire de bois fins du Cameroun. Les exportations, qui avaient beaucoup fléchi au moment de la crise, ont remonté de 8 000 tonnes en 1932 à 10.000 tonnes en 1933 et 16.000 tonnes en 1934 : malgré les circonstances défavorables, le rendement de cette branche d'activité s'est tenu à 962.648 fr. 35 en 1933 et 978.649 fr. 05 en 1934.

Mais la Compagnie générale de l'Équateur possède, d'autre part, un imposant portefeuille de titres, évalué à 24 millions à son dernier bilan, qui contient notamment 16.333 actions de 100 francs de la Compagnie coloniale de la Côte d'Ivoire* sur 150.000, 13.666 actions de £ 1 de la Compagnie agricole d'Angola sur 700.000, 13.333 actions de \$ 1 de l'Equatorial Produce C^o de Malaisie britannique sur 600.000, 20.282 actions de 100 francs belges de la Compagnie Nord Sumatra sur 610.000, 8.009 actions de 100 francs de la Société Lumière, 15.000 parts de 1 000 francs des Établissements Handley, enfin 27.000 actions de mines d'or.

À lui seul, le portefeuille de mines d'or représente un chiffre important de millions. Il contenait notamment, au dernier bilan, 6.000 Crown Mines, 4.000 Spring Mines, 3.500 Sub Nigel, 10.000 Main Reef, Langlaagte et Robinson Deep, 8.000 New State Areas.

Mais les autres valeurs du portefeuille constituent aussi des éléments d'actif intéressants, qui ont de larges perspectives d'avenir. Elles sont afférentes, en effet, pour la plupart, à des affaires de plantations à leurs débuts.

Ainsi, la Compagnie de Nord Sumatra, dont les actions se traitent à Bruxelles vers 120. les parts vers 1.500. a produit 189.300 kg de caoutchouc en 1935, outre 20.000 kg de café.

L'Equatorial Produce a récolté 276.330 kg de caoutchouc en 1933, 355.786 en 1934 et 344.175 kg en 1935. La production d'huile de palme a simultanément progressé de 512 à 908 et 1.404 tonnes, contre 158 tonnes de palmistes.

Enfin, et surtout, la Société des Plantations de la Sonagor, dont la Compagnie générale de l'Équateur détient 306.500 actions de 100 fr. sur 350.000 et 6.130 parts, est une belle plantation de caoutchouc s'étendant sur 17.627 hectares, dont 4.188 plantés en hévéas. Les extensions de 1930 à 1934. s'étendant sur 2.251 hectares, sont greffées. La production a été de 122.500 kg en 1934 et de 272.000 kg en 1935. avec 978 hectares soignés seulement ; elle va s'accroître très rapidement.

Le prix de revient est relativement modeste grâce au bon marché de la main-d'œuvre noire par rapport à la main-d'œuvre jaune, au voisinage du port de Douala, desservi par le matériel fluvial de la Société, aux qualités du sol, profond, léger, riche en azote et acide phosphorique, dont la forêt primaire attestait la fertilité.

La Compagnie générale de l'Équateur, soumise au régime fiscal du Cameroun, où est son siège, compte 410.000 actions de 100 francs, et 6 000 parts recevant 20 % des bénéfices après distribution d'un intérêt de 8 % aux actions ; elle n'a pas d'obligations, ni d'autres dettes.

Son portefeuille de mines d'or représente, à lui seul, la moitié environ du capital.

Les affaires de plantations commencent maintenant à travailler lucrativement et leurs bénéfices sont susceptibles de grossir très vite.

La Sonagor, en particulier, quelle possède presque entièrement, a un important potentiel de production qui, pour plus de 4.000 hectares plantés, dont près de la moitié greffés, peut se chiffrer aux environs de 3 millions de kg de caoutchouc.

(Les Annales coloniales, 2 mai 1936)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1935 fait apparaître un bénéfice brut d'exploitation de 801.950 fr. contre 962.648 francs et un revenu du portefeuille de 1.508.825 francs contre 790.668 fr. Au débit de ce compte, les frais généraux et divers s'élèvent à 313.273 fr. Le bénéfice net ressort à 2.025.644 fr. contre 1.527.048 francs.

Le conseil proposera un dividende de 4 fr. net par action ; les parts ne recevront pas de dividende.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(L'Intransigeant, 3 juin 1936)

Constituée le 18 mars 1924 sous le nom de Compagnie générale [Compagnie française] du Cameroun, cette société anonyme, tout d'abord spécialisée dans le commerce colonial, a orienté son activité vers la culture des hévéas en 1926 lors du boom du caoutchouc. Elle prit alors la dénomination de « Caoutchoucs de l'Equateur et Anciens Établissements Grenouilleau » pour devenir en 1929 la « Compagnie générale de l'Équateur ».

À l'heure actuelle, l'objet principal de l'affaire est la production et la vente des bois fins du Cameroun, les plantations ayant été cédées à une filiale, la Société des Plantations de la Sanaga.

Parmi les participations de la Compagnie Générale de l'Equateur on peut citer : la Compagnie agricole de l'Angola, l'Equatorial Produce C° de Malaisie, la Compagnie coloniale de la Côte-d'Ivoire, la Compagnie Nord-Sumatra. Le portefeuille titres de la société contient en outre un nombre important d'actions de mines d'or notamment Crown Mines, Sub Nigel, Main Reef.

Voici les résultats obtenus de 1928 à ce jour :

	Bénéfices nets
1928-29 (20 mois)	911.000
1930	- 425.000
1931	11.000
1932	549.000
1933	1.437.300
1934	1.527.000

Au bilan du 31 décembre 1935, qui sera présenté à l'assemblée de juillet prochain, le capital est de 41 millions divisé en 410.000 actions de 100 francs et les réserves demeurent limitées à la réserve légale. Pour régler 2.208.203 francs d'exigibilités, la société dispose de : 1.768.243 francs d'espèces en caisse et banques, 17.305.921 francs de débiteurs divers, 1.065.120 francs d'approvisionnements et stocks quand le portefeuille titres s'élève à 26.149.766 francs contre 24 millions 105.075 francs précédemment. La trésorerie conserve ainsi toute son élasticité.

Les immobilisations apparaissent en notable augmentation à 889.002 francs au lieu de 536.877 francs.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1935 se soldant par 2.025,644 francs de bénéfices nets contre 1.527.048 francs en 1934, il sera proposé pour la première fois depuis la création de la société un dividende de 4 francs brut par action.

Depuis la réorganisation financière survenue en 1934, réorganisation ayant permis de réduire l'estimation au bilan de la filiale « Plantations de la Sanaga », la Compagnie de l'Équateur se trouve à même de répartir les bénéfices qui tendent à s'améliorer.

Cependant, si le portefeuille de la société contient des valeurs susceptibles de donner un rendement intéressant et si les perspectives des affaires de plantation apparaissent actuellement assez favorables, les titres de la Compagnie de l'Équateur ne peuvent encore présenter qu'un attrait purement spéculatif.

AEC 1937/498 — Compagnie générale de l'Équateur,
Siège social : DOUALA (Cameroun).
Tél. : Rubberbank-Douala.

Correspondant pour l'Europe : Société bordelaise africaine, 7, cours de Gourgue, BORDEAUX. (Voir notice n° 519). — Tél. 56-80. — Télég. : Bakoko-Bordeaux.

Capital. — Société anonyme fondée le 26 mars 1924, 41.000.000 fr. en 410.000 actions de 100 fr. dont 10.500 d'apport. Capital ramené fin 1934 à 20.500.000 fr. et reporté à 41.000.000 fr. — Parts bénéficiaires : 6.000. — Anciennement : Compagnie française du Cameroun.

Objet. — Plantation au Cameroun, exploitations forestières au Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon.

Exp. — Acajous et bois durs, caoutchouc.

Conseil. — MM. Léonce Vieljeux, présid. honor. ; O. de Rivaud, présid. ; René de Rivaud, René de Beaumont, Hallet, Langlois, Victor Place, Guy Rouillet, Christian Vieljeux, administrateurs.

Compagnie générale de l'Équateur
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, se soldant par un bénéfice net de 3.989.203 francs. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 5.724.262 francs. Le dividende a été fixé à 10 francs brut par action et à 10 fr. 34 par part.

Note sur le marché du caoutchouc
[La Compagnie générale de l'Équateur]
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 août 1938)

[...] L'Équateur a été l'une des valeurs les plus soutenues depuis quelques jours. Certains achats feraient même croire que l'introduction de sa filiale, la Sanaga*, serait une fois de plus envisagée. Nous profitons de cette occasion pour rappeler quelques-unes des caractéristiques tout à fait particulières de l'Équateur. Cette société a créé au Cameroun une plantation qu'elle a ensuite vendue à une filiale qu'elle a créée pour l'acheter : la Sanaga. L'Équateur, en outre, a un portefeuille d'autres valeurs coloniales, un portefeuille de mines d'or, une exploitation forestière en Côte d'Ivoire et le contrôle d'une fabrique de meubles qui absorbe une partie de sa production de bois. D'après

certaines informations (qu'il ne nous est malheureusement pas possible de contrôler), la valeur du portefeuille de mines d'or serait d'une soixantaine de millions. Nous croyons cette information un peu optimiste. La dernière fois que l'Équateur a publié la composition de son portefeuille de mines d'or (exercice à fin 1933) sa valeur était de près de 10 millions de francs. Vu la composition de ce portefeuille et si l'on suppose qu'il n'a pas été accru (ce qui ne serait pas invraisemblable du tout), sa valeur serait à l'heure actuelle de 27 millions au moins. C'est sur ce chiffre que nous tablerons (27 millions représentent 67,50 fr. pour chacune des 400.000 actions Équateur en circulation). Le revenu du portefeuille total a produit pour l'exercice 1937 un peu plus de 3 millions. Comme ce portefeuille ne comprenait, fin 1933, que fort peu de valeurs ayant donné un dividende l'année dernière (en dehors des mines d'or), il y a là un recoupement qui semble confirmer que la valeur du portefeuille de mines d'or seul est au moins de 27 millions. Rappelons pour mémoire qu'en dehors des mines d'or et des actions et parts Sanaga sur lesquelles nous reviendrons, la valeur du portefeuille à fin 1933 était de 10 millions seulement.

Ce portefeuille de valeurs diverses comprenait bon nombre de valeurs coloniales. Il a peut être subi des transformations, mais il semble que l'on reste bien au-dessous de la vérité en l'évaluant à 15 millions aujourd'hui.

L'exploitation proprement dite de l'Équateur, c'est-à-dire son exploitation forestière et diverses autres petites activités a laissé pour l'exercice au 31 décembre 1937 un bénéfice de près de 3 millions. Il semble donc que l'on puisse évaluer la valeur actuelle de cette partie de son actif à une vingtaine de millions.

Reste le poste le plus intéressant de l'Équateur, la Sanaga. Fin 1933, l'Équateur avait 306.500 actions et 6.130 parts de la Sanaga, le capital de cette société étant de 35 millions, nous sommes convaincus que ce poste n'a pas été modifié. De plus, l'Équateur a une créance de 15 millions sur sa filiale la Sanaga. Il est donc vraisemblable que la Sanaga apurera sa situation en portant son capital de 35 à 50 millions et que l'Équateur se trouvera alors avoir plus de 90 % de l'actif de la Sanaga. Le rapport de la Financière des Caoutchoucs signale qu'à fin 1937, les plantations d'hévéas de la Sanaga couvraient 4.688 hectares dont 2.832 saignés. On sait, d'autre part, que plus de la moitié de cette superficie est greffée. Quelle peut être la valeur de ces plantations ? Les actions Cambodge, sur la base du cours de 600 francs, capitalisent à environ 26.000 francs l'hectare. Sur cette base, la valeur totale de la Sanaga serait de 122 millions ou, si l'on veut, moyennant un abattement de 20 %, 100 millions, et la part de l'Équateur dans cet actif 90 millions.

La valeur totale de l'actif de l'Équateur, calculée dans ces conditions, ressortirait à 152 millions, représentant 382 francs par action (négligeant la capitalisation des parts). On voit que l'Équateur est nettement sous-évalué, ce qui tient à plusieurs causes : les plantations de la Sanaga étant situées au Cameroun, lorsque Hitler sera moins occupé en Europe, on craint qu'il ne reparle des colonies ex-allemandes. C'est là une hypothèse qui pèse lourdement sur les cours de l'Équateur. En outre, la production de la Sanaga est encore faible étant donné que la moitié seulement de la superficie plantée est exploitée. Enfin, la Sanaga exploite dans des conditions tout à fait particulières. Le sol et le climat au Cameroun paraissent très favorables, la croissance des arbres est belle et leur production excellente. La difficulté se trouverait, paraît-il, plutôt du côté de la main-d'œuvre. Il n'y a pas, en Afrique, de zone de surpeuplement comme le Delta tonkinois sur lequel on puisse compter pour trouver une main-d'œuvre abondante. D'autre part, le nègre, étant foncièrement paresseux et satisfait de peu, ne se fixe guère sur les plantations. La société dispose, paraît-il, d'une main-d'œuvre suffisante mais qui, sans doute, se renouvelle trop souvent pour que l'on puisse en espérer un rendement semblable à celui que l'on obtient en Orient. Il ne faut pas perdre toutefois de vue que plus de la moitié de la plantation est greffée, alors qu'au Cambodge les superficies greffées sont peu importantes et qu'enfin, l'abattement de 20 % que nous avons fait

doit tenir largement compte de ces conditions d'exploitation particulières. Il semble donc que tout compte fait, l'Équateur est nettement sous-évalué aux cours actuel. Quant à en voir la hausse, c'est autre chose. La hausse n'est jamais que le fait des achats du public. Tant que le Cameroun écartera la clientèle de l'Équateur, il ne semble pas que l'on puisse s'attendre à la pleine valorisation de ce titre ; mais évidemment, pour des raisons pratiques et psychologiques, l'Équateur monterait si sa filiale la Sanaga était introduite. [...]

(Reçu par avion de notre correspondant particulier. Paris, le 22 juillet 1938)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1939)

La Compagnie envisagerait la distribution à ses actionnaires des titres « Plantations de Sanaga » qu'elle possède dans son portefeuille. La liquidation des autres titres du portefeuille donnerait lieu à la distribution d'une somme qui sera probablement payée en une seule fois. La liquidation pourrait être terminée avant la fin de l'année.

D'autre part, un dividende de 18 fr. contre 14 francs pour 1937 serait proposé.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CULTURES ET DE COMMERCE
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1939)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 30 juin, en vue de délibérer sur un ordre du jour comportant la dissolution anticipée de cette société anonyme au capital de 41 millions dont le siège est à Douala (Cameroun).

Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
Société africaine de culture et de commerce
Société anonyme
au capital de 4.100.000 de fr.
divisé en 410.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Bossuet, notaire à Paris,
et M^e Daroux, notaire à Douala

Exonéré du paiement des droits de timbre

Arrêté d'exemption inséré au *Journal officiel des territoires du Cameroun*
des 15 mars et 15 avril 1935

C^{IE} GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
EN LIQUIDATION

En première répartition
de cent quinze francs par action
Octobre 1938

Siège social à Douala (Cameroun)

SÉRIE " UNITÉS "

TITRE DE 1 ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur : R. de Rivaud
Par un administrateur et par délégation du conseil : ?
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

1 COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR 1



SOCIÉTÉ AFRICAINE DE CULTURE & DE COMMERCE
 SOCIÉTÉ ANONIME
 LE CAPITAL DE 410 000 000 DE FRANCS
 DIVISÉ EN 4 100 000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Exonéré du
 paiement des droits
 d'impôt. Arrêté
 d'exemption inséré au
 "Journal Officiel" des
 Territoires du Cameroun
 des 15 mars et
 15 avril 1935.

*Statuts déposés chez M. BOSSUET Notaire à Bordeaux,
 et chez M. DAPOUX, Notaire à Douala.
 En quinze francs par action.
 Le 15 Octobre 1935*

SIÈGE SOCIAL A DOUALA (CAMEROUN)

SÉRIE "UNITÉS"

N° **010,610**

**TITRE DE 1 ACTION
 DE 100 FRANCS AU PORTEUR**

N° **010,610**

Un Administrateur,

Pour un Administrateur
 et par délégation du Conseil,

Roel Ruanq

delgati

1

P. FORVILLE, IMPRIMEUR DE TITRES PARIS-RODEZ. (54.126-20.597)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE L'ÉQUATEUR
 Talon série "UNITÉS" N° **010,610**